

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**05/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.

19

. En exercice :

19

. Qui ont pris part à la
délibération : 17L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-deux févrierà 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS,
GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE
à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI
à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.DATE DE LA
CONVOCATION

16/02/2024

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

DATE AFFICHAGE

23/02/2024

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Objet de la délibération**ACQUISITION D'UNE NACELLE ELEVATRICE**

Le Maire expose au Conseil de la nécessité de remplacer la nacelle élévatrice trop vétuste pour être utilisée en toute sécurité.

Après prospection, il a été proposé un véhicule dont le montant H.T. s'élève à la somme de **46.000 € H.T.**

Le Maire précise qu'une demande de financement sera faite à hauteur de 40 % à l'Etat et 40 % à la Collectivité de Corse.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette acquisition.

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une nouvelle nacelle élévatrice
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour finaliser l'achat de la nacelle élévatrice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.